



Association Nationale des Arbitres de Volley-Ball

F.F.V.B.

17 rue Georges Clemenceau  
94607 CHOISY- LE-ROI

Les courriers sont à adresser à :

**Claude Barthes**  
**27 rue de la Barre**  
**81200-MAZAMET**

Mazamet le 19 janvier 2011

Fédération Française de Volley-ball  
Monsieur Stéphane Juan Président CCA  
17 rue Georges Clemenceau  
94607 CHOISY-LE-ROI

Monsieur le Président,

Nous avons été destinataires du courrier que vous avez adressé à notre collègue Bruno Priou, nous l'avons reçu et lu avec attention.

Vous y parlez de montrer l'exemple or, il nous semble que le ton que vous employez dans ce courrier est des plus irrespectueux et n'illustre en rien l'application de ce conseil qui doit en tout état de cause être un principe fondamental de comportement en société.

Dans ce courrier vous indiquez qu'une très large majorité de notre corporation comprend qu'il faille montrer l'exemple quant au redressement de notre fédération et vous les en remerciez. Est-ce à dire que les personnes qui seraient mécontentes du retard systématique dans le remboursement de frais avancés (arbitres mais également clubs en cas de forfait d'autres équipes) ne sont que des égoïstes ? Car il est vrai que les engagements pris lors de l'Assemblée Générale du Lavandou en 2005 prévoyaient que le remboursement des frais de déplacements avancés par les arbitres se fasse mensuellement et force est de constater que le rythme même trimestriel a du mal à être respecté.

Vous y indiquez également que notre Président avait promis un remboursement avant la fin de l'année et que c'est par « manque de chance (que) le remboursement n'est intervenu que le 4 janvier 2011 », précisant que vous avez vous-même vérifié que l'ordre de virement avait été passé le 30 décembre 2010.

Permettez nous de vous préciser certains éléments. L'engagement de rembourser avant la fin de l'année 2010 avait notamment été exprimé lors de notre assemblée générale de l'ANAVB le 4 septembre dernier, ce qui laissait largement 4 mois pour le tenir.

De plus, il est évident pour quiconque que les ordres de virement ne produisent pas immédiatement leurs effets pour les bénéficiaires. En général les fonds sont débités le lendemain de l'ordre suivant l'heure où il a été passé et la banque recevant les fonds les garde en général environ 48h avant de les mettre au crédit. D'ailleurs pour cette raison, certains employeurs avancent le paiement des salaires de décembre pour que leurs employés puissent avoir un peu

plus de latitude pour les cadeaux de Noël ; aussi en cette période de fêtes était il pour le moins extrêmement tardif de passer un ordre de virement le 30/12 en espérant un crédit au 31/12 ! De plus, afin de pouvoir respecter l'interview donnée au Républicain Lorrain le 13/10/2010, il vaut mieux que les remboursements des arbitres passent sur l'exercice 2011 plutôt que sur celui de 2010.

Il résulte de ceci un manque évident d'anticipation de mise en œuvre d'un engagement pris au moins 4 mois auparavant et la chance est absolument étrangère à cette absence de respect de cet engagement.

Vous reprochez à M.PRIOU de ne pas avoir demandé à la CCA une estimation de la mise au paiement des frais de remboursement avant d'avoir par mail du 3/01/11 annoncé sa décision d'arrêter de siffler. Sachant que le Président de la FFVB avait pris l'engagement que les frais de déplacement avancés seraient remboursés, donc portés au crédit des bénéficiaires avant la fin de l'année 2010, demander à la CCA au 3/01/2011 quand seraient mis en paiement les frais de remboursement est surprenant puisqu'ils étaient censés être mis en paiement bien avant la fin 2010 pour pouvoir produire leurs effets dans les temps ! Cela illustre bien l'absurdité de la situation : « Je suis censé avoir déjà été remboursé mais je souhaiterais savoir quand allez vous débloquent les fonds pour que je le sois ». La logique de ce raisonnement nous échappe.

Vous indiquez ne pas admettre le travail supplémentaire que M.PRIOU a donné aux commissaires de la CCA pour le remplacer pour « sur un coup de tête » annoncer qu'il revenait sur sa décision. Vous soulignez d'ailleurs vos propos par « Devons nous prendre cette réaction pour une farce ? ». Ces propos scandaleux sont indignes d'un Président de CCA qui se doit de montrer l'exemple et de respecter les arbitres comme ceux-ci doivent être respectés par tout acteur du monde du volley-ball (dirigeants de clubs, joueurs, public...), d'autant qu'avant de les écrire vous avez eu tout le loisir de peser vos mots. Les arbitres, hors les arbitres jeunes, sont des personnes majeures et en tant que telles elles n'ont pas à accepter que l'on s'adresse à elles comme à des enfants que l'on réprimanderait pour une bêtise.

Ce ton infantilisant et moralisateur est tout à fait déplacé s'agissant d'un interlocuteur adulte.

La décision d'arrêter de siffler, d'ailleurs partagée par nombre de nos collègues cela ne vous a certainement pas échappé, au regard du nombre de démissions récentes, a été mûrement réfléchi. Oui, lassitude comme vous l'indiquez, à force d'être maltraités sur et hors des terrains avec des sanctions pas toujours à la hauteur du comportement fautif, à devoir se battre sans cesse avec son banquier à cause des avances faites à la fédération qui a certainement plus de poids que les arbitres seuls face aux banques, à devoir toujours sacrifier plus de temps de sa vie familiale à arbitrer des matches couplés ou triplés pour toujours faire faire des économies à la fédération car si on ne peut pas en assurer un seul on doit tout rendre, ce qui était la volonté de gestion des désignations que vous aviez exprimée en réunion régionale IDF lorsque vous étiez président de CRA IDF...

Cette lassitude, partagée par l'ensemble du corps arbitral, vous la qualifiez « d'attitude si pointilleuse, **peu conforme avec ce que l'on peut attendre d'un arbitre fédéral** ».

Ces propos sont insultants pour l'ensemble du corps arbitral car « pointilleux » est synonyme de « susceptible » c'est à dire « qui se vexe, se froisse, s'offense aisément ».

Etre arbitre c'est avoir des engagements vis-à-vis de personnes qui n'ont pas à pâtir des manquements ou insuffisances des autres. Renoncer à siffler alors que c'est une passion comme vous l'avez dit est très difficile mais résulte d'une longue réflexion. Pour autant, et parce qu'on a une conscience sportive si ce n'est professionnelle, on peut revenir sur notre décision pour ne pas laisser dans la difficulté ceux qui sont dans une certaine mesure dans notre situation. Car les

clubs ont payé en temps et en heure leurs frais d'engagements et leur faire en plus payer des amendes pour défaillance de l'arbitre assurant leurs obligations reviendrait à leur faire subir ce que nous mêmes subissons, alors oui, par acquis de conscience on prend la décision d'arrêter de faire subir les effets d'une gestion financière dommageable pour tous.

Ainsi selon vous, réclamer ce qui nous est dû depuis longtemps et que l'on a attendu patiemment sans protester violemment, demander le respect d'engagement, c'est être susceptible ? Revenir sur sa décision pour ne pas pénaliser le club dont on assure les obligations et aussi être solidaire des difficultés rencontrées par les autres arbitres c'est « une farce » ?

Monsieur le Président, un tel manque de respect vis-à-vis des arbitres ne vous honore pas loin de là. Il n'est que l'illustration du peu de considération que vous semblez avoir pour vos collègues qui ne sont pas des enfants qui font des caprices comme vous semblez le croire.

Vous parlez de manque de respect vis-à-vis de la CCA alors que le fait de revenir sur sa décision en fonction d'éléments objectifs vient d'être développé. En revanche, votre irrévérence à l'égard de M.PRIOU et votre ton condescendant n'ont aucune justification et sont en tout état de cause injustifiables.

Des membres de la CCA travaillent sans être indemnisés comme vous le dites, juste pour que les arbitres puissent assouvir leur passion, comme si les arbitres de leur côté ne faisaient aucun sacrifice et ne faisaient que profiter du travail des autres. Non Monsieur le Président, ce n'est pas la réalité. Ces membres de la CCA font eux aussi leur travail par passion, n'opposez pas ainsi les uns contre les autres, pour votre information nous ne sommes pas ennemis.

Nous avons connu des CCA avant la vôtre. Avec des Présidents de CCA qui savaient écrire aux arbitres en étant courtois, réfléchis, sans obligatoirement vouloir les abaisser, tout simplement parce qu'ils étaient respectueux de leurs Collègues et qu'ils avaient des qualités humaines, qu'ils étaient capables de comprendre les réactions dues à des accumulations de faits insupportables.

Tous ces membres des CCA précédentes ont toujours rendu service au volley-ball sans être indemnisés car c'était, à eux aussi, leur passion.

Mais eux étaient humbles et ne dépréciaient pas le travail de leurs collègues.

La FFVB n'a pas tenu ses promesses et le retard de quelques jours que vous indiquez afin de le relativiser n'était pas imprévisible car pour tenir le terme du 31/12/2010 il aurait fallu prendre ses précautions et passer l'ordre de virement bien avant le 30/12.

A la lecture de votre courrier, vous dites « je prends note que vous avez fait de même ([NDLR : s'agissant de ne pas tenir sa promesse de la part de la FFVB]) avec votre « faux-départ » semblant indiquer par là votre déception vis-à-vis de la promesse de démission non tenue. Cela rassurera les arbitres de savoir que l'annonce d'une démission d'un arbitre est source de réjouissement pour vous, ils sauront apprécier vos propos à leur juste valeur.

Nous souhaiterions que vous tiriez les enseignements d'une situation épistolaire que vous avez, à notre sens, très mal gérée.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos salutations sportives.

Claude BARTHES  
Président.

